

Lettre d'informations OSE / n°5 - Septembre 2023

Actualité locale, les engagements d'OSE



Baromètre des « villes marchables » : carton rouge pour Orléans !

Le [baromètre des villes marchables 2023](#) (initiative de FFRandonnée et Place aux Piétons) vient d'être publié. Non seulement la note globale d'Orléans est mauvaise (7,8/20), mais elle est en recul par rapport à la précédente édition en 2021. Orléans obtient un piteux E. Certes il n'y a pas de A ou de B pour les villes de plus de 100.000 habitants, mais plusieurs métropoles obtiennent bien mieux : C pour Strasbourg, Annecy, Dijon, Nantes, Rennes, Le Havre...

A Orléans, tous les indicateurs sont au rouge : le ressenti des piétons en termes de sécurité, le confort de marche dans les rues de la ville, les efforts consentis par la municipalité, les aménagements et services. La sécurité des enfants, des personnes âgées et des PMR, qui devrait être la priorité de la ville est l'indicateur le plus mauvais (5,9/20). [Il y a 18 mois, Orléans avait aussi obtenu un E dans le baromètre des villes cyclables de la FUB](#)... **Autrement dit, que ce soit en vélo ou à pied, se déplacer dans notre ville est inconfortable et dangereux.**

([Communiqué de presse - 13/09 / Lire la suite](#))

Baromètre des villes marchables 2023: carton rouge pour la Ville d'Orléans!



2021

Indicateur global en
baisse

2023



E

En vélo ou à pied, se déplacer dans notre ville est **inconfortable** et **dangereux**

=> Votre enfant a participé aux dispositifs suivant sans réservation

Accueil matin

Restauration

A.T.P. (étude)

Accueil soir (garde

Nouveau règlement périscolaire : suspendre et dialoguer

Depuis la rentrée scolaire, les parents d'élèves se mobilisent dans toute la ville contre le nouveau règlement périscolaire voté le 25 mai dernier. Une [pétition](#) a été lancée et un collectif de parents d'élèves s'est créé à l'échelle de la ville. Dès le 10 juillet les élu.e.s du groupe d'opposition RCGE ont demandé la suspension de ces nouvelles règles, et à nouveau il y a quelques jours ([lire le communiqué de presse](#)) à la rentrée, les élu.e.s demandant l'ouverture d'un débat en conseil municipal sur cette question (il aura lieu le 25/09) mais surtout l'ouverture d'un dialogue avec les représentants des parents d'élèves, qui n'a pas eu lieu jusque-là.

Alors [que ce nouveau règlement était présenté en conseil \(en 50 secondes !\)](#) comme un « toilettage » il **modifie profondément les règles et instaure des pénalités de 5€** (qui à l'origine pouvaient se cumuler, soit 15€ par enfant et par jour) si un enfant bénéficie d'un repas ou d'un service périscolaire non réservé ou si la réservation n'a pas été honorée. Les parents doivent planifier au moins 5 jours à l'avance leurs réservations sur un site défaillant, sans qu'il soit possible de tenir compte des aléas professionnels ou familiaux. La majorité municipale n'a pas présenté ses choix en toute transparence et n'a pas assumé en conseil municipal l'instauration de ces lourdes pénalités.

([Lire la suite](#))

Retrouvez toutes nos prises de position sur notre site internet et nos réseaux sociaux.
A lire à partager !



Prochaine assemblée générale

OSE tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi 6 octobre à 20h30.

Vous souhaitez y participer et nous rejoindre ?

Vous avez adhéré à OSE en 2021 ou 2022 ?

Cliquez pour (ré)adhérer à OSE pour 5€ (via HelloAsso)

OSE, ORLEANS SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

